

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

*Réunion du Conseil Communautaire du 24 Octobre 2011
Date de la Convocation : 12 Octobre 2011*

L'An Deux Mille Onze le 24 Octobre à 20 Heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT REMY SUR ORNE sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Vincent PITEL, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Guy LERICHE, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Roger HARDY, Monsieur Bertrand MALUGA, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Michel DURAND, Madame Jacqueline BAR, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE (donné pouvoir à Monsieur Serge DESCHAMPS), Madame Janine KUC, Monsieur Olivier GEULIN (donné pouvoir à Monsieur Louis CORBIERE), Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Pierre BRISSET.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Théophile LECERF.

ACCUEIL DE LA COMMUNE DE SAINT REMY SUR ORNE

Monsieur CHANDELIER accueille les Délégués et remercie Monsieur QUINDRY et son Conseil Municipal d'avoir accepté de faire cette réunion dans cette salle récemment remise aux normes d'accessibilité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le Compte Rendu du Conseil Communautaire est remis en séance. Il est demandé aux délégués présents de donner leurs observations pour le Conseil Communautaire qui aura lieu fin Novembre, début Décembre.

Le Secrétaire de séance, Michel BAR a terminé de vérifier ce matin ce compte-rendu et je le remercie encore pour son aide.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Delphine TASTEYRE accepte d'être Secrétaire de Séance.

MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES D'HONEYWELL, AUX ELUS ET AUX HABITANTS DE CONDE INTERCOM

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur CHANDELIER souhaite que le Conseil Communautaire adopte une Motion de soutien aux salariés d'HONEYWELL, aux Elus et aux habitants de Condé Intercom.

HONEYWELL est une usine importante de la filière automobile qui existe depuis très longtemps et qui se trouve sérieusement de fermeture menacée.

Quand chez nous nous avons des problèmes, nous avons été toujours vigilants et attentifs à défendre l'emploi. Il faut considérer que les emplois industriels que nous avons en Suisse Normande, et condé Intercom c'est aussi la Suisse Normande, sont absolument indispensables à notre petite Région.

Les personnes qui travaillent à HONEYWELL sont des personnes sérieuses qui ont une productivité forte, comme ceux qui travaillent chez INTEVA, et nous admettons très difficilement les projets de délocalisations en Asie dans les Pays de l'Est où ailleurs.

Il faut que notre Communauté réagisse comme l'on fait les membres de la Communauté de Communes de Condé Intercom pour dire son indignation face à des manœuvres de délocalisation qui font si peu de cas des personnels pourtant compétents et dévoués.

Monsieur CHANDELIER demande aux Délégués Communautaires, en accord avec Monsieur ALLIZARD, Président de Condé Intercom de montrer leur solidarité et leur soutien vis-à-vis des employés d'HONEYWELL et de leur famille et vis-à-vis des Elus de Condé Intercom.

A l'unanimité, les membres présents émettent ce vœu.

Monsieur COLLIN et la Commission Communication sont chargés de rédiger cette Motion pour dénoncer cette délocalisation, pour soutenir le personnel et leur famille et faire part de notre solidarité très forte aux Elus de Condé Intercom et leur dire que nous sommes à leur côté pour les démarches à entreprendre auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et auprès des différents ministères.

Monsieur Daniel MOREL : c'est un minimum, nos employés ont un savoir-faire.

Monsieur CHANDELIER : c'est notre éternel bagarre, il faut montrer que nous, Elus locaux, dans cette lutte, sommes là à côté des habitants de nos Communes qui travaillent à HONEYWELL.

Lorsque MERITOR avait des problèmes nous nous sommes bagarrés, et notre Député Jean-Yves COUSIN en tête, car Peugeot voulait transférer certaines fabrications dans les Pays de l'Est et l'enlever de l'usine d'Esson.

Le Député a rencontré plusieurs fois les dirigeants de Peugeot, afin qu'une Société Nationale comme Peugeot n'aille pas se délocaliser ailleurs même si c'est en Europe.

FETE DE L'AGRICULTURE 2012

Monsieur CHANDELIER souligne qu'un autre secteur est aussi en difficulté, c'est l'agriculture, mais ce secteur comme l'industrie veut montrer son dynamisme.

Les jeunes agriculteurs ont transmis aux Maires de la Communauté de Communes, un courrier pour signaler qu'ils organisaient la Fête de l'Agriculture le 26 Août 2012 sur la Commune d'ESSON.

Les organisateurs souhaitent que les Communes ou que la Communauté apportent une contribution soit financière, soit sous la forme de prêt de mobilier et de matériel.

Le Président propose que la Communauté participe activement à cette Fête de l'Agriculture. C'est un événement qu'il faut soutenir et appuyer, il s'agit d'une économie forte de notre territoire et que nous devons tout faire avec nos jeunes agriculteurs pour que cette fête soit parfaitement réussie.

Il faudra inscrire au Budget 2012, la participation financière de notre Communauté pour cette manifestation.

Il faut que cela soit une grande fête des agriculteurs et de notre petite Région de la Suisse Normande.

COMMISSION DES FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE.

a) DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Il est donné lecture des décisions modificatives aux Budgets préparés en Commission des Finances de ce jour. (Voir budgets en annexe)

Les Décisions Modificatives ont été soumises à la Commission Finances réunie ce jour et les Membres de la Commission ont donné leur avis favorable à cette DM 2.

- Budget Zone d'Activités Communautaires

La Décision Modificative N° 2 est adoptée à l'unanimité.

- Budget Déchets Ménagers

Il est précisé que le plus important de cette DM 2 en dépenses de fonctionnement est l'article 611 qui correspond à une révision de prix des Marchés et une très forte augmentation des rotations de bennes de déchets verts.

Sachant que cette DM 2 a été soumise à la Commission Déchets Ménagers, le Budget est adopté à l'unanimité.

- Budget Industrie

Au sujet des locaux AGRIAL, Monsieur CHANDELIER précise que notre Communauté loue ces bâtiments depuis Août 2011 et que depuis, deux Sociétés occupent une partie des bâtiments (la SARL la Citadine des Champs représentée par Monsieur Boris DESCHAMPS et la Société INTEVA).

Restait à louer 350 m² de locaux de stockage et c'est la Société SUPER U qui prendra possession de ces locaux à partir du 1^{er} Novembre 2011.

Les locations nécessitent de réaliser certains travaux de cloisonnement, d'électricité et de création d'ouvertures supplémentaires.

De plus, la cour est maintenant occupée par les bus scolaire et le camion benne de déchets ménagers.

Il est important maintenant de réaliser une ouverture vers la Départementale face à INTEVA.

Pour cette réalisation nous avons eu l'accord du Département et ces travaux devront être terminés avant cette fin d'année.

Après en avoir délibéré, les Délégués adoptent à l'unanimité cette DM 2 et autorisent le Président à signer la convention d'occupation de ces locaux par les entreprises mentionnées.

- Budget Centre d'Hébergement

Au niveau du fonctionnement à l'article 60623 il y a lieu de prévoir une somme supplémentaire de 20 000 Euros concernant des achats de repas à un traiteur de Thury-Harcourt à

un coût très supérieur à ce qui était prévu au début de cette année 2011 avec le traiteur GOUDIER d'Aunay sur Odon qui a fait faillite en Février 2011.

Pour équilibrer il y a lieu de prendre 22 500 Euros sur le Budget Général.

Monsieur CHANDELIER : les tarifs étaient fixés, les conventions de location du Centre étaient signées, donc pas moyen de revoir ces tarifs en cours d'année. Il y a lieu de revoir les montants pour 2012.

Après en avoir délibéré, les Délégués présents adoptent la DM 2 au Budget Centre d'Hébergement.

- **Budget Centre Aquatique**

En dépenses de fonctionnement en DM 2 au Chapitre 011 il a lieu de prévoir une somme de 35 000 Euros qui correspond en partie à deux grands postes :

16 000 Euros aux articles 60611 Eau, 60612 Electricité, suite à des problèmes de coupure de courant et les bassins à chaque fois se sont vidés dans la nuit.

Monsieur VANRYCKEGHEM : précise qu'en effet les bassins se sont vidés du fait de l'absence d'un clapet anti retour dans le bassin ludique et d'un clapet bloqué par un morceau de carrelage dans le grand bassin.

Les discussions avec les entreprises sont en cours pour demander un dédommagement.

Monsieur CHANDELIER : un courrier a été envoyé à l'E.D.F. en même temps qu'INTEVA en chiffrant nos dépenses supplémentaires du fait de ces coupures et la perte d'exploitation pour fermeture de 2 ou 3 jours, avec des interruptions de plus de deux heures à chaque fois.

D'après nos renseignements INTEVA sera dédommée, mais pour notre Communauté c'est un problème de contrat.

11 000 Euros sera remboursée par le Budget Général concernant des frais de communication et de transport piscine qui doivent être payés par le Budget Général.

Monsieur CHANDELIER : rappelle que la piscine étant fermée en Janvier et jusqu'à mi-février, les recettes ne sont pas sur l'année complète.

Il n'y a plus de critique sur la qualité de nos installations.

La DM 2 est adoptée à l'unanimité.

- **Budget Général**

Monsieur CHANDELIER : dans le Budget Investissement est prévue une somme de 48 000 Euros pour créer un accès indépendant, aux bâtiments AGRIAL afin de rentrer avec les bus et le camion benne déchets ménagers face à INTEVA. De ce fait, la cour sera indépendante par rapport à la partie agricole d'AGRIAL.

Un accord a été donné par le Département.

Madame BOUIN : pour les participations des Communes il y aurait peut-être lieu de demander un acompte ?

Monsieur CHANDELIER : c'est une bonne idée.

La Décision Modificative N° 2 au Budget Général est adoptée.

b) PROJET DE PRISE COMPETENCE SCOLAIRE, EXAMEN DU RAPPORT DE LA CLECT ET DES PREMIERES ESTIMATIONS FINANCIERES ISSUES DES TRAVAUX DE LA CLECT.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur GONY, Monsieur CHRISTIANY et les permanents de la Communauté avant de donner la parole à Monsieur TENCE Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Puisque Monsieur TENCE va nous faire part du dernier aboutissement de sa Commission, c'est une information qui nous est donnée puisque la Commission fait un rapport et le transmet à toutes les Communes afin que les Conseillers Municipaux se prononcent sur le travail de la C.L.E.C.T.

Parole est donnée à Monsieur TENCE :

Beaucoup de Délégués de la Communauté étaient déjà présents à la C.L.E.C.T.

Les membres de la C.L.E.C.T. ont fait un bon travail et dans un temps record car l'installation a eu lieu le 07 Octobre à Curcy sur Orne et ce soir juste avant cette réunion nous avons conclu ces travaux.

Il faut remercier également le personnel administratif de la Communauté et le Personnel et les Présidents des Syndicats Scolaires avec qui l'on a travaillé chapitre par chapitre pour estimer les charges qui seront transférées.

Deux mots des résultats des travaux de la C.L.E.C.T., il y avait deux volets, un volet qui consistait à évaluer les charges transférées à partir des Comptes Administratifs et des Budgets de nos Syndicats et un second volet qui était la répartition des charges transférées entre nos 34 Communes pour déterminer les contributions de chacun et les attributions de compensation.

Le travail a été effectué avec notre Président de la Commission Scolaire, Monsieur VALENTIN, Monsieur le Percepteur et le Bureau d'Etudes CHRISTIANY.

Il fallait aller chercher dans les Budgets les coûts des dépenses liées au scolaire retirer des frais de cantine et garderie.

Par délibération en date du 9 Juin 2011, il a été demandé aux Communes d'élire un délégué qui siège à la Commission Locale.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 7 Octobre, le 12 Octobre, le 20 Octobre et ce jour avant le Conseil Communautaire, afin de définir la charge transférée pour la prise de compétence scolaire primaire maternelle, d'établir un mode de répartition et d'évaluer le montant des compensations pour les 34 Communes.

Soit :

1) De transférer un montant de 960 000.00 Euros (voir tableau en annexe) :

- Chapitre fournitures 011	312 500,00
- Chapitre Charges du personnel 012	450 000,00
- Annuités des emprunts en cours	162 527,00
- Contrat avec l'école Notre Dame	14 000,00
- Provision pour investissement	20 973,00

2) De répartir par tiers les charges transférées

- 1/3 sur le potentiel financier des Communes
- 1/3 sur le nombre d'habitants
- 1/3 sur le nombre d'élèves (moyenne des trois dernières années).

3) De calculer les compensations sachant que pour les Communes qui se verraient, du fait de ce calcul, avec un montant supérieur à leur participation scolaire 2011 un plafonnement fige le montant de la compensation au montant de cette participation scolaire.

L'ensemble de ces éléments est communiqué pour information aux délégués présents.

c) Projet Coefficient d'Intégration Fiscale

Avec le montant des charges transférées notre coefficient d'Intégration Fiscale passera à plus de 0,60 si l'on prend la compétence Scolaire.

L'avantage de passer à plus de 0,50 de C.I.F. est, que la D.G.F. sera figée, et, donc dans tous les cas ne pourra plus descendre, de ce fait, nous sommes assurés de son augmentation au même pourcentage que les Communes.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur TENCE, pour cet excellent et impressionnant travail. Maintenant il y a tout un travail à faire avec les Communes qui devront se prononcer sur un projet de délibération élaboré par le Bureau d'Etudes CHRISTIANY et qui est transmis pour information dans les dossiers.

Monsieur CHRISTIANY : fait le point de la procédure à adopter pour permettre aux Conseils Municipaux et aux Syndicats respectifs de délibérer sur le principe du transfert de cette compétence scolaire.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur CHRISTIANY et rappelle que le Président, les Présidents de Commission et le personnel de la Communauté de Communes sont à disposition des Elus pour tous compléments d'informations.

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Monsieur VANRYCKEGHEM : propose après avoir soumis ces nouveaux tarifs à sa Commission de les modifier comme suit :

- TARIFS 2012 CENTRE D'HEBERGEMENT.

- Tarif «location des chambres uniquement ou du RDC» : passage de 450€ à 500€
- Face à la demande de groupes utilisant le centre à la semaine, il est proposé des forfaits semaine :

Du lundi 15 H 00 au vendredi 10 H 00 : 3 500 €

Du lundi 15 H 00 au dimanche 10 H 00 : 4 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition unanimement.

- TRAITEUR

Suite à la cessation d'activité du traiteur Goudier en cours d'année 2011, nous avons du faire appel à un traiteur en dépannage. Il y a lieu aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation pour l'année 2012.

Monsieur CHANDELIER : est-ce que le Syndicat Scolaire peut répondre pour les repas scolaires ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : oui, s'ils peuvent nous livrer ces repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer cette consultation.

- TARIFS 2012 AQUASUD

- Tarif « entrée » CCSN : passage de 4€ à 4€50/adulte et de 3€ à 3€50/enfant (de 3 à 16 ans)
- Tarif abonnements :

CCSN	10 entrées : passage de 30€ à 32€
	20 entrées : passage de 55€ à 57€
	30 entrées : passage de 70€ à 72€
Hors CCSN	10 entrées : passage de 42€ à 40€
- Tarif Balnéo : passage de 4€ à 5€
- Tarif Brevet de natation : 2€ pour les personnes n'ayant pas suivi les cours d'apprentissage

- Tarif activités : passage de 7€ à 8€
- Tarif campings CCSN partenaires : passage de 2€ à 3€
- Tarif location ligne d'eau : passage de 20€ à 25€

Monsieur PARIS : qu'est-ce qui justifie les augmentations de 12 à 15 % ?

Monsieur CHANDELIER : équilibrage par rapport à la concurrence.

Monsieur VANRYCKEGHEM : cela fait 4 ans que nous n'avons pas bougé nos tarifs et nous avons un outil qui a eu de gros travaux.

Monsieur CHANDELIER : il faut mieux avoir une progression régulière des tarifs que d'augmenter d'un seul coup.

Monsieur BAR : les tarifs des autres activités ne sont pas indiqués.

Monsieur VANRYCKEGHEM : non, tout le reste est maintenu au même tarif.

Une personne de la Communauté qui voudrait aller dans une piscine aux alentours payerai :

A Falaise : 5,70 Euros

A Carpiquet : 5,80 Euros

A Condé sur Noireau : 5,75 Euros

Monsieur CHANDELIER malgré cette augmentation, nous sommes encore très au-dessous avec une qualité d'installation supérieure.

Il y a eu un moment où la Commission se posait la question de faire un tarif unique Communauté ; Hors Communauté.

Monsieur VANRYCKEGHEM : la Commission a proposé de garder les deux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise unanimement le Président à appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2012.

COMMISSION VOIRIE

a) BILAN CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VOIRIE

Par délibération en date du 9 Juin 2011, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre les programmes voirie de 2012, 2013, 2014.

Suivant une procédure adaptée restreinte.

Un règlement de consultation et un cahier des charges ont été établis, soit :

Sélection de 4 candidats dans un premier temps et dans un second temps les candidatures retenues par la collectivité se verront remettre le dossier de consultation pour qu'elles puissent déposer leurs offres.

L'annonce est parue dans le Ouest France en date du Jeudi 22 Septembre 2011.

12 dossiers d'appel à candidature ont été reçus dans le délai légal est sur ces 12 dossiers 4 ont été retenus sur la valeur technique et sur la correspondance des compétences et réalisations présentées par le candidat avec la mission envisagée.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour propose de retenir après analyse des offres le Bureau d'études : ACEMO de Colombelles pour un montant de 35 560 Euros annuel pour les années 2012, 2013, 2014.

Monsieur Sylvain MOREL : il n'y a pas beaucoup d'augmentation.

Monsieur CHANDELIER : non, le coût il y a trois ans il était de 34 600 Euros, soit 1 % par an.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise unanimement le Président à signer l'ensemble des pièces de ce marché.

b) LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES, PROGRAMME VOIRIE 2012, 2013, 2014.

La Marché voirie avec les entreprises Colas, Appia se termine.

Il est dès à présent nécessaire de lancer un appel d'offres qui porterait sur le programme 2012, 2013, 2014, sous la forme d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bons de commande.

Avec un minimum annuel ttc de 478 400,00

Et un maximum annuel TTC de 956 000,00

Il est demandé au Conseil Communautaire l'autorisation de lancer l'appel d'offres et de signer toutes les pièces nécessaires au lancement du marché.

Monsieur CHANDELIER : signale que nous avons fait des travaux d'entretien sur Esson et Combray avec un bicouche, il faut peut-être revoir la politique du tout enrobé afin d'être raisonnable.

Monsieur QUINDRY : avant cela ne se faisait pas.

Monsieur CHANDELIER : non, c'est vrai avant ce n'était que de l'enrobé.

Monsieur Daniel MOREL : cela dépend de la structure existante et du degré de détérioration.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise unanimement le Président à lancer cet appel d'offres, et à signer toutes les pièces nécessaires.

COMMISSION DECHETS MENAGERS TRI SELECTIF

a) MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPECIALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Liste des redevables.

Monsieur CHANDELIER donne la parole à Monsieur SUARD, Président de la Commission Déchets Ménagers.

Par délibération en date du 16 Décembre 2010 le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place la redevance spéciale.

Il est rappelé la procédure :

- mise en place de la redevance spéciale pour tous les producteurs non ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2012.
- constitution d'une liste de redevables sur la base d'une quantité présentée à la collecte supérieure à 700 litres par semaine,
- une fois la liste constituée une rencontre sera organisée avec les redevables dans le courant de 2011,
- l'élaboration d'un règlement de redevance spéciale et d'une convention, reprenant les termes du règlement intérieur, et qui sera proposée aux redevables,
- la prise en compte de la date limite du 1^{er} juillet 2011 afin de fixer les règles de calcul de la redevance spéciale et éventuellement la liste des producteurs qui y seront soumis.
- Sachant que les établissements concernés pourront traiter avec toutes autre entreprises agréées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et dans ce cas-là ils seront exonérés de la TOM.

Les producteurs de déchets non ménagers rejetant plus de 700 litres de déchets par semaine ont été rencontrés (voir tableau)

Monsieur CHANDELIER : rappelle que la T.O.M. est payée par les personnes qui payent de la taxe foncière. D'où la différence importante, par exemple, entre les propriétaires qui possèdent des gîtes et payent une taxe importante et qui ne reçoivent que des familles et les campings qui eux ont justes un bâtiment d'accueil et un sanitaire et qui peuvent recevoir 400 personnes. Ce n'est pas la même production de déchets.

Monsieur Sylvain MOREL : pour les deux commerçants qui n'ont pas signés la convention, comment cela va se passer ?

Monsieur CHANDELIER : ce sera au Trésorier de leur demander de payer.

Monsieur SUARD : profite de la présence des Elus pour demander aux Délégués et aux employés communaux d'être vigilant et de surveiller les apports dans les colonnes car il y a de plus en plus de refus de tri.

Monsieur CHANDELIER : nous allons refaire de la communication et si vous faites un bulletin communal nous pourrions vous donner les éléments pour mettre une annonce.

Monsieur MALUGA : sur Saint Rémy sur Orne au lieu-dit la Mousse il y a encore un dépôt sauvage.

Monsieur CHANDELIER : il faut continuer de lutter contre les dépôts sauvages et de rappeler aux usagers de respecter le tri sélectif.

Le ramassage de l'amiante avait été un succès.

Monsieur SUARD : les entreprises ont le droit de passer un contrat avec des collecteurs privés et dans ces cas-là ils seront exonérés.

Monsieur le délégué de Saint Rémy sur Orne vous parlez de dépôt sauvage à La Mousse à Saint Rémy sur Orne.

Monsieur QUINDRY : le dépôt est sûr une propriété privée.

Le Conseil Communautaire au vu de ces éléments et des conventions signées par chaque producteur autorise unanimement le Président à solliciter les montants indiqués dans le tableau joint.

COMMISSION SPANC

Monsieur CHANDELIER donne la parole à Monsieur LECLERC.

a) TABLEAU RECAPITULATIF DE SUBVENTION ANC

Par délibération en date du 16 Décembre 2010, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour les particuliers souhaitant réhabiliter leur installation A.N.C.

La commission permanente du Département en date du 28 Février a décidé de subventionner 31 dossiers (voir tableau en annexe)

Monsieur LECLERC : une deuxième tranche est en cours d'envoi il reste quelques dossiers.

Il est demandé aux Elus d'insister auprès des particuliers qui peuvent prétendre à cette aide pour qu'ils fassent les dossiers nécessaires.

Monsieur PARIS : il y a des personnes qui ont fait la demande de subventions, qui l'ont obtenue et qui ne vont pas faire les travaux.

Monsieur CHANDELIER : la subvention est versée au vue des travaux et sur présentation des factures attestant des paiements.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise unanimement le Président à verser les subventions aux particuliers au vue du tableau d'attribution annexé, sachant que le remboursement sera sollicité auprès du Département

QUESTIONS DIVERSES

Pouvoir de Police

Madame BOUIN : si les Communes ne délibèrent pas avant le 1^{er} Décembre, le Pouvoir de Police est transféré au Président de la Communauté de Communes en matière de déchets ménagers, SPANC, gens du voyage...

Monsieur CHANDELIER : je vais avoir du mal à faire la chasse aux décharges sauvages, vous allez vous réunir avant la fin Novembre, merci de délibérer, encore merci à Madame BOUIN.

Monsieur TENCE : si personne ne bouge c'est transféré.

Monsieur CHANDELIER : invite les Elus à aller à la réunion de l'Amicale des Maires à Caen le 07 Novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER